ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MARCHÉ D'IMPRESSION DE PUBLICATIONS SAVANTES

LOT N° 2A

OUVRAGES AVEC IMPRESSION INTÉRIEURE EN NOIR ET BLANC ET QUADRICHROMIE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

ARTICLE 1 – NATURE DU LOT

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum, en vue de la publication d'ouvrages dans le cadre des collections suivantes :

– Mémoires correspondant aux caractéristiques techniques du lot 2A ;

– Actes de colloques et varia (recueils d'articles, hommages…) ;

– Carte archéologique de la Gaule.

ARTICLE 2 – PRESTATION

2.1 – Contrôle des épreuves

– A la demande, contrôle des PDF fournis par l'Académie (vérification de la cohérence de la mise en page avec le format d'impression, de la qualité du rendu des illustrations, etc.) et fourniture d'un PDF de contrôle.

– A la demande, impression d'une épreuve de contrôle au format A4.

2.2 – Impression

– Le titulaire transmet un devis au responsable du marché, sur la base d'une fiche technique récapitulant les caractéristiques techniques de l'ouvrage à imprimer (nombre de pages noir et blanc et quadrichromie, quantité, type de papier, de couverture…) et d'un fichier au format PDF envoyés par l'Académie.

– Le titulaire assure, après réception d'un bon à tirer, **l'impression numérique ou offset**, selon la demande, et le façonnage des volumes.

– A la demande, avant le brochage, envoi d'un bon à brocher pour d'ultimes contrôles, en particulier de la couverture.

Principales capacités demandées :

– Expérience dans le type de publications correspondant aux lots auxquels le candidat soumissionne, au cours des trois dernières années ;

– Capacité à imprimer en haute qualité des illustrations (trait, simili, quadri), et plus généralement qualité de ses impressions ;

– Qualité du façonnage de ses ouvrages, et en particulier de la reliure de ses impressions, cousues ou non. Si le candidat n'est pas en mesure de produire un dos cousu, mais seulement un dos collé, il est impératif de fournir une attestation assurant des qualités de résistance de la colle utilisée, selon les normes en vigueur.

2.3 – Conditionnement, expédition, livraison

Étiquetage, emballage, expédition postale et livraison des volumes et des éventuels tirés à part.

Conditionnement sous film rétractable, à l'unité, par 3 ou par 5 exemplaires selon l'épaisseur.

Les colis devront porter explicitement la provenance et l'identification (titre, nombre d'exemplaires) du contenu.

Le bulletin de livraison à l'Académie reprendra ces indications avec la date d'expédition, et récapitulera les quantités livrées ou expédiées à chaque destinataire.

À chaque parution, sont à prévoir :

– l'expédition à l'Académie d'un exemplaire en avant-garde pour validation ;

– l'expédition, **par le moyen le plus économique**, aux destinataires de la liste de diffusion préalablement établie par l'Académie ;

– la livraison aux destinations précisées dans la fiche technique de l'Académie, au nombre de 2 au moins (locaux de l'Académie et locaux de stockage de son diffuseur), selon des quantités précisées sur la fiche technique.

La liste de diffusion comprend des adresses en France et à l'international :

- Pour les mémoires, entre 80 et 100 entrées, en général, dont environ 25 en France et 65 en Europe et dans le reste du monde ; pour les Actes de colloques et varia, aux alentours de 40 à 60 entrées, dont environ 30 en France, 10 en Europe et 15 dans le reste du monde.

Pour la Carte archéologique de la Gaule, quatre types d'expédition sont à prévoir :

- à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23 quai de Conti, CS 90618, 75270 Paris cedex 06 : 30 exemplaires ;

- au diffuseur (FMSH-CID, 18 rue Robert Schuman, CS 90003, Charenton-le-Pont, cedex, 94227, tél. 01 53 48 56 30 ; mail cid@msh-paris.fr) : 300 exemplaires ;

- chez le Responsable scientifique/Directeur/fondateur de la Collection (M. Michel Provost, 28 TRAVERSE PAUL BELTCAGUY 13100 Aix-en-Provence) : 50 exemplaires (… au titre des Dons et Echanges) ;

- aux auteurs de l'ouvrage, ponctuellement, à leur adresse fournie par l'Académie.

Le titulaire, à réception du bon à tirer, précisera, sous huitaine, la date de livraison prévue au cas où elle serait antérieure à celle figurant sur la fiche technique. S'il ne peut se conformer à la date de parution demandée dans la fiche technique, le titulaire encourt les pénalités prévues au CCAP. Cette nouvelle date sera communiquée au Secrétaire général de l'Académie (secretairegeneral@aibl.fr) ainsi qu'à la personne en charge de la publication concernée à l'Académie.

Le titulaire est responsable de ces opérations de livraison et d'expédition. Les frais afférents (transporteurs, poste, etc.) devront être justifiés à l'appui de chaque facture ou calculés forfaitairement.

Le titulaire détaillera, dans sa proposition, les conditions qui affectent les expéditions : prix forfaitaires ou au poids, prix négociés ou prix « standards », envoi au tarif lettre, Colissimo, Chronopost ou autre…

ARTICLE 3 – CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

3.1 – Contenu

Textes pouvant inclure des caractères de grec ancien, langues sémitiques et orientales (chinois, japonais…) et toute autre police spéciale.

3.2 – Périodicité

Les ouvrages sont mis en chantier en fonction de la remise des tapuscrits par les auteurs. Pour les actes de colloque, le nombre d'ouvrages varie en fonction du nombre de colloques organisés et de la remise des tapuscrits par les auteurs. En principe, sont édités tous les ans 1 à 2 mémoires et 2 à 3 actes de colloques.

En ce qui concerne la Carte archéologique de la Gaule, l'Académie ne garantit aucune périodicité, ni quantité, le rythme des mises en chantier dépendant essentiellement des auteurs. Toutefois, la tendance récente est, en moyenne, de 1 ouvrage par an, hors réimpressions qui peuvent, selon les années, concerner de 0 à 6 volumes.

3.3 – Tirage

En principe :

– Pour les Mémoires : 150 à 250 exemplaires ;

– Pour les actes de colloques et varia : 100 à 200 exemplaires ;

– Pour la Carte archéologique de la Gaule : en principe, 300 à 500 exemplaires pour les nouveaux ouvrages et refontes, 100 exemplaires pour un retirage.

Le nombre de tirage peut être revu par l'Académie.

3.4 – Formats

– Pour les Mémoires : 22 x 28 cm.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : 16 x 24 cm ;

Colloque de la villa Kérylos : 17 x 24 cm.

– Pour la Carte archéologique de la Gaule : 21 x 29,7 cm

3.5 – Pagination

A titre indicatif,

– Pour les Mémoires : entre 150 et 1000 pages.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : entre 100 et 600 pages.

Colloque de la villa Kérylos : entre 200 et 450 pages.

– Pour la Carte archéologique de la Gaule. Très variable. Entre 150 et 800 pages.

3.6 – Impression

3.6.1 Couverture

– Pour les Mémoires : Carte couchée 1 face 300 g avec rabats de 9,5 cm.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage satiné (à défaut mat).

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage satiné (à défaut mat).

Colloque de la villa Kérylos : Carte couchée 1 face 300 g.
Impression en quadrichromie recto seul.
Pelliculage brillant.

– Pour la Carte archéologique de la Gaule :
Carte couchée Chromocard (ou équivalent) 1 face 350 g.
Impression recto quadrichromie / verso noir.
Pelliculage brillant.

3.6.2 Papier intérieur

– Pour les Mémoires : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc ou noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc ou noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

Colloque de la villa Kérylos : Couché ½ mat 90 g ou 115 g ou 135 g.
Impression noir et blanc ou noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

– Pour la Carte archéologique de la Gaule :
Couché Creatorstar brillant (ou équivalent) 90 g.
Impression noir et blanc et quadrichromie (placement aléatoire).

Dans le cas où le candidat ne serait pas en capacité de fournir le papier spécifié ou son équivalent, il peut proposer un papier approchant. Il devra fournir obligatoirement un échantillon de celui-ci.

3.7 – Façonnage

– Pour les Mémoires : Dos carré **cousu ou collé**, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

– Pour les actes de colloques et varia :

Actes de colloques : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Colloque de la villa Kérylos : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

– Pour la Carte archéologique de la Gaule : Dos carré collé, pose couverture, double rainage latéral, massicot.

Dans le cas où un candidat pourrait faire des cahiers cousus en numérique, il le précisera dans son offre en se servant des caractéristiques techniques des ouvrages proposés dans le BPU du lot 2A.

ARTICLE 4 – BON DE COMMANDE

Conformément à l'article 11.4 du Cahier des clauses administratives particulières, chaque fascicule fera l'objet de la part de l'Académie d'un bon de commande précisant les prestations demandées et l'échéance de parution. Le titulaire fournira un devis reprenant les demandes spécifiées dans la fiche technique.

Dans le cas où le prestataire procède à des expéditions postales, lorsque le montant des envois ne peut être anticipés, un nouveau devis est transmis à l'Académie. Cette dernière établit un bon de commande distinct de l'impression.

ARTICLE 5 – BORDERAUX DE PRIX

Dans le cas où un candidat ne serait pas en capacité de répondre aux prix à la page ou au cahier du Bordereaux des Prix unitaires, il devra fournir sa grille tarifaire.